

RAPPORT ESG 2016

NOTRE  
DÉMARCHE  
ESG



L'ENGAGEMENT MUTUEL

## COVÉA FINANCE

### 1 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE

1.1. Présentation de Covéa Finance .....	3
1.2. Contexte réglementaire.....	3
1.3. Démarche .....	3
1.4. Moyens d'information ou de formation sur l'existence de la prise en compte de l'ESG.....	7

### 2 RÉALISATIONS/MISE EN ŒUVRE

2.1. Analyse de mise en œuvre sur les critères ESG.....	8
2.2. Résultats.....	9
2.3. Analyse de mise en œuvre sur le pilier E.....	11
2.4. Analyse de mise en œuvre sur le pilier S.....	17
2.5. Analyse de mise en œuvre sur le pilier G.....	17

### 3 RÉACTIONS/CHANGEMENTS SUR L'EXERCICE 2016 ET DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

3.1. Intégration des résultats de l'analyse dans le processus d'investissement et perspectives.....	19
---	----

### 4 CONCLUSIONS

4.1. Prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement.....	21
4.2. Synthèse de la contribution de Covéa Finance à la transition énergétique .....	21

## COVÉA IMMOBILIER

### 1 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE

1.1. Présentation de Covéa Immobilier .....	23
1.2. Politique ESG .....	23
1.3. Intégration de critères ESG dans le processus d'investissement .....	23
1.4. Travail de réflexion sur le réchauffement climatique .....	24
1.5. Adhésion à une charte, code, initiative ou obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG.....	24

### 2 ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

2.1. Critères ESG .....	24
2.2. Informations utilisées pour l'analyse.....	24
2.3. Méthodologie et résultats de l'analyse .....	24

### 3 RÉACTIONS/CHANGEMENTS EFFECTUÉS SUITE À L'ANALYSE

3.1. Intégration dans la politique d'investissement.....	25
--	----



Présent sur les principaux marchés et premier assureur en assurance de biens et de responsabilité, Covéa s'est construit sur la synergie des forces et des identités de ses mutuelles d'assurance fondatrice et de ses partenaires. L'engagement mutuel, signature du groupe Covéa, est, dans ce contexte, la façon d'être un assureur responsable et le moteur d'évolution du Groupe dans un monde en mutation.

Covéa se développe dans le cadre des évolutions réglementaires, environnementales et sociétales et cherche à créer plus de valeur partagée. Pour cela, en 2016, Covéa a analysé ses principaux enjeux de responsabilité sociétale (RSE). Trois tendances sont ressorties : la prépondérance du métier, la gestion des ressources humaines attendue et la gouvernance responsable.

La première responsabilité est d'assurer la pérennité de l'entreprise, en lui donnant des bases financières solides et en proposant des services compétitifs de qualité, qui méritent la confiance renouvelée des sociétaires et clients.

Cette solidité financière, Covéa, en tant qu'investisseur institutionnel, la consolide en s'appuyant sur deux expertises pour la gestion de ses actifs : Covéa Finance, société de gestion de portefeuille du Groupe et Covéa Immobilier.

Avec Covéa Finance et Covéa Immobilier, Covéa a décidé de saisir l'opportunité de valoriser et de développer ses pratiques ESG dans une démarche de progrès qui s'inscrit dans la durée.

Covéa présente donc pour la première fois son rapport ESG qui décrit sa démarche de transparence dans la gestion de ses actifs mobiliers et immobiliers et la mesure de leur première empreinte carbone.

AINSI, CHEZ COVÉA,

**LA FINANCE ET L'IMMOBILIER  
SONT AU SERVICE DE L'ASSURANCE  
DANS LE RESPECT DES ENGAGEMENTS  
RESPONSABLES DU GROUPE.**



COVÉA

FINANCE

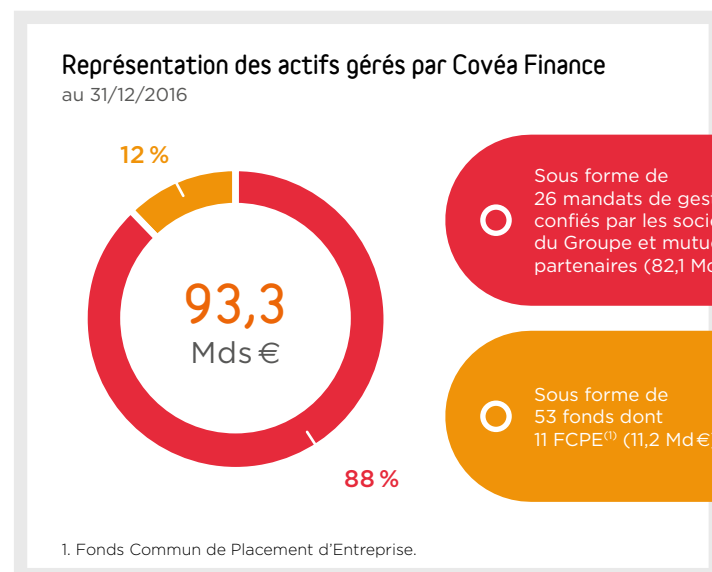
# 1. Présentation de la démarche générale

## 1.1. Présentation de Covéa Finance

Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP ») du groupe Covéa (réunissant les marques MMA, MAAF et GMF).

Covéa Finance gère 95% de ses actifs pour le compte de Covéa (actif général sous forme de mandats, de fonds dédiés et de fonds ouverts) ou les clients du groupe Covéa (sous forme de fonds inclus dans les contrats d'assurance vie en unités de compte).

Covéa Finance ne sous-délègue pas de gestion financière à d'autres SGP (hormis la part des fonds externes en multigestion).



## 1.2. Contexte réglementaire

Le présent rapport vise à répondre à l'article 173 paragraphe 6 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relatif à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et à son décret d'application N° 2015-1850 du 29 décembre 2015. Ces textes s'appliquent à Covéa Finance en tant que société de gestion de portefeuille et au groupe Covéa en tant qu'investisseur.

Au sens strict des seuils d'éligibilité édictés par le décret d'application, à fin 2016 seuls trois fonds de Covéa Finance seraient concernés par les exigences de reporting : Covéa Sécurité (fonds monétaire), Covéa Actions Europe Institutionnel (fonds dédié) et Covéa Actions Rendement (fonds ouvert). Covéa Finance a un processus de gestion collégial. Ainsi, les orientations de

gestion sont déclinées dans l'ensemble des portefeuilles quelle qu'en soit leur nature (mandats ou OPC) ou leur classe d'actifs (obligations souveraines, actions européennes...). C'est pourquoi elle a décidé de prendre en compte les critères ESG sur l'intégralité de ses actifs.

## 1.3. Démarche

### 1.3.1. Gouvernance de la démarche

Un groupe de travail Covéa intra-groupe (« Task Force Covéa sur le reporting article 173 ») a été créé afin de mettre en œuvre le projet d'intégration de critères ESG dans les investissements et le rapport annuel spécifique qui en rendra compte pour Covéa Finance et pour Covéa.

Ce groupe de travail piloté directement par un membre du comité de direction de Covéa Finance - comprend outre les analystes ESG directement placés sous sa responsabilité, le

directeur de la DPTCA<sup>1</sup> au sein de la direction financière de Covéa (DGICR<sup>2</sup>), le directeur des Affaires Publiques de Covéa, le directeur de la RSE<sup>3</sup> Covéa et deux représentants de Covéa Immobilier.

Au sein de Covéa Finance, la gouvernance du projet de refonte de l'ESG est organisée autour d'une gestion en direct au niveau du comité de direction avec un directeur qui pilote au niveau opérationnel (Directeur de la Veille Stratégique).

1. Direction des Participations de la Trésorerie et du Contrôle des Actions. - 2. Direction Générale des Investissements et du Contrôle des Risques.  
3. Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

### 1.3.2. Principes de la démarche

Le comité de direction de Covéa Finance a ainsi déterminé les **grands principes structurants** qui encadrent la déclinaison de l'ESG, à savoir :

**La prise en compte de la caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière :**

- Le besoin de revenus récurrents.
- Le besoin de diversification des investissements.
- L'exigence de performance absolue, dans le cadre d'une gestion financière maîtrisée, pour honorer à tout instant les engagements futurs pris par l'assureur.
- L'optimisation du couple rendement/risque.

**La prise en compte de la stratégie financière de Covéa basée sur :**

- Une vision de long terme de l'investissement.
- Une capacité forte d'adaptation de son allocation d'actifs en fonction des circonstances de marché, afin de préserver les intérêts de ses sociétaires et clients.
- Une priorisation de deux caractéristiques principales dans les placements : la liquidité et la transparence (produits simples et compréhensibles).

**La prise en compte du modèle de gestion de Covéa Finance basé sur :**

- La collégialité des décisions de gestion.
- La maximisation de la valeur ajoutée en interne à travers :
  - Une mutualisation des ressources, et notamment de la recherche, au service de toute la gestion.
  - L'indépendance d'esprit vis-à-vis des modes et mouvements de marché.
  - La maîtrise des risques embarqués dans les portefeuilles.
- L'utilisation d'outils et méthodes internes qui ont fait leurs preuves sur le long terme, basée sur la notion de points d'intervention avec la création d'amortisseurs à travers la catégorisation des titres en portefeuille selon leur aspect long terme ou tactique.
- La capacité de réaction et d'agilité en gestion.

**La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG** (cf. également chapitre 1.3.3-III) :

- Un projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs d'entreprise pluriannuels pour la prise en compte de critères ESG.
- Un déploiement progressif sur le périmètre pris en compte et ce sur chaque composante (E, S et G) car l'état d'avancement, la disposition, la qualité et la fiabilité des données sont différents selon les pays ainsi que les pratiques et codes de gouvernance.

**La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes**

- Cette recherche est systématique et s'exprime notamment dans l'exercice des droits de vote.

### 1.3.3. Formalisation de la mise en œuvre

#### I. Axes principaux des travaux

Par ESG (Environnement, Social, Gouvernance) nous comprenons des critères et des risques qui relèvent d'une nature dite extra-financière qui vont venir compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement qui est basée sur des critères financiers/comptables et boursiers.

Il s'agit de déterminer à partir d'une approche différente et en partie peu mature, le potentiel de matérialisation (positif ou négatif) de ces risques et leur future traduction effective dans les comptes (amendes, litiges, impact sur le chiffre d'affaires...). En cela la notion d'ESG est une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuille. L'une des bases clés de la gestion d'actifs est l'optimisation du couple rendement/risque. C'est pourquoi Covéa Finance a positionné l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser le risque dans ses portefeuilles. Une approche ESG par le risque va permettre de disposer d'une vision holistique du risque à travers la formalisation d'éléments extra-financiers qui sont peu ou pas pris en compte dans la comptabilité et les données boursières classiques.

L'approche a été de partir des critères ESG existants formalisés principalement à travers une politique de vote, de les étendre aux autres axes de l'ESG et de formaliser une politique ESG globale et une politique d'engagement (en sus des politiques de vote et d'exclusion déjà existantes) et d'approfondir le dialogue actionnarial. Cet approfondissement s'accompagnera d'une nouveauté avec l'étude et l'analyse des enjeux climatiques. En parallèle seront poursuivis les travaux sur les critères de gouvernance (G - pris en compte à travers l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial) et les critères sociaux (S - déjà pris en compte à travers l'analyse financière menée par l'équipe de recherche micro-économique interne).

L'objectif de cette démarche est de disposer d'une meilleure connaissance d'une entreprise et des risques associés. Pour Covéa Finance et ses gérants, l'enjeu est de s'approprier le sujet et de développer et systématiser la culture extra-financière. Le choix de l'axe gouvernance comme prioritaire s'explique par la connaissance pré-existante du sujet par les gérants. Enfin, en cas de vision divergente sur un titre, c'est la vision fondamentale financière et boursière qui primerait.

#### II. Formalisation et mise en œuvre

Covéa Finance a décidé d'inclure la prise en compte de critères ESG dans son processus d'investissement à travers le lancement d'un projet transverse d'entreprise intitulé « Refonte de l'ESG ».

Covéa Finance a décidé de renforcer les moyens humains dédiés à l'ESG à travers :

- La création d'un poste d'analyste ESG expérimenté.
- Le déplacement du poste d'analyste en gouvernance du service juridique vers la Veille Stratégique.

#### III. Progressivité de déploiement

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit et de la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG dans toute sa chaîne de valeur. Cela nécessite une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte pour la première fois.

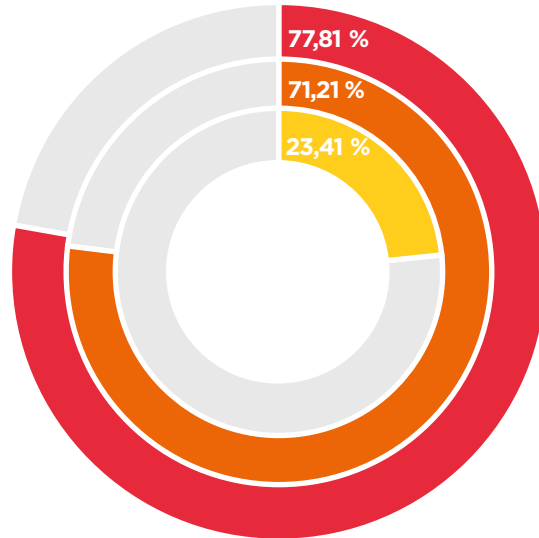
Calendrier de déploiement du projet de refonte ESG

	Critères extra-financiers/ESG Politique ESG Politique d'exclusion	G : Gouvernance Politique de vote Politique d'engagement	E : Environnemental Calcul de l'empreinte carbone	S : Social et Sociétal
2016	• Actions et Obligations privées zone Euro	• Actions zone Euro	• Actions et obligations privées (toutes zones géographiques confondues - zone Euro + Europe hors zone Euro + États-Unis + Asie) • Obligations souveraines (toutes zones géographiques confondues)	• Actions zone Euro
2017	• Obligations souveraines • Actions Europe hors zone Euro	• Actions Europe hors zone Euro		
2018	• Actions américaines	• Actions américaines		

### Progressivité du déploiement du périmètre des critères extra-financiers en % du périmètre couvert

au 31/12/2016

- 2018
- 2017
- 2016



#### Progressivité de l'analyse ESG avec

- Un nombre de critères réduit au départ (exceptés ceux liés à la gouvernance, en raison de l'existence de la politique de vote) qui va s'élargir au fil du déploiement, de l'appropriation du sujet en interne et de sa maturité dans les entreprises.
- L'identification des risques extra-financiers dans les portefeuilles dans un premier temps puis dans un second temps une appréciation, une mesure et une hiérarchisation des risques et des critères.

#### Progressivité du dialogue actionnarial

- En fonction de la catégorisation interne des titres détenus en portefeuille car l'implication dans la vie de l'entreprise y est différente selon l'optique de détention (moyen/long terme ou tactique).
- En fonction de la connaissance de l'entreprise et de ses problématiques notamment à travers les outils du dialogue actionnarial (questionnaires, rencontres, conférences téléphoniques...)

#### Progressivité de l'utilisation des données externes

Le sujet des données est devenu au fil des années une préoccupation majeure pour les investisseurs qui se doivent de bâtir leur stratégie d'investissement et leurs décisions à partir de données stables et fiables. L'évolution structurelle de la réglementation financière et son approche par le risque,

nécessite une production de plus en plus importante de reportings quantitatifs avec un volume croissant de données.

De plus, face à l'afflux de données en provenance des prestataires, il s'agit de donner du sens aux données, aux chiffres et aux calculs.

Autant les données issues de la comptabilité et des marchés financiers sont fiables, contrôlées, normées et couramment utilisées, autant l'univers des données extra-financières est plus récent, surtout en ce qui concerne la partie climatique. Il s'agit donc de prendre le temps nécessaire à la compréhension partagée du sujet sans provoquer des perturbations sur les marchés financiers. Les conséquences de décisions de gestion basées sur des données non encore stabilisées et insuffisamment comprises ne sont pas encore pleinement évaluées.

Les impacts directs ainsi que les effets de second tour doivent être étudiés. La responsabilité fiduciaire des gestionnaires d'actifs vis-à-vis de leurs clients est en jeu. Il s'agit avant tout de préserver les intérêts financiers à long terme des clients qui nous ont confié leur épargne.



## 1.4. Moyens d'information ou de formation sur l'existence de la prise en compte de l'ESG

### 1.4.1. Vis-à-vis des équipes internes

Au cours de l'année 2016, toutes les parties prenantes au projet ont été sollicitées. Il s'agissait à la fois d'un travail de pédagogie, de préparation et d'avancement sur les sujets. Nous avons ainsi recensé 66 réunions de travail interéquipes.

Le Comité de Direction a été tenu régulièrement informé de l'avancement des travaux et a donné son avis sur les points d'arbitrage et les grandes orientations. Il a été décidé d'inclure la prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement et dans les objectifs pluriannuels d'entreprise 2017-2019.

Covéa Finance a décidé de piloter le projet de refonte de l'ESG selon le nouveau mode de fonctionnement Plan de projet Transverse défini en fin d'année 2016.

### 1.4.2. Vis-à-vis du client Covéa (mandats et OPC dédiés)

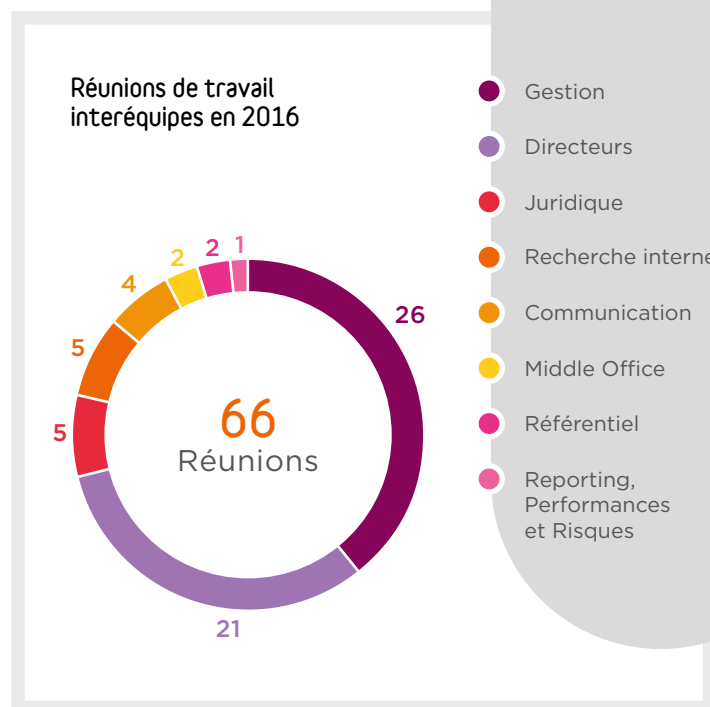
Le groupe Covéa a été informé sur la prise en compte de l'ESG par Covéa Finance à travers plusieurs canaux.

Le premier d'entre eux est le Comité de Coordination Financière (« CCF ») qui réunit les principaux responsables de la Direction Financière de Covéa et le Comité de Direction de Covéa Finance. Le CCF après examen de l'analyse effectuée par Covéa Finance sur le texte de la loi sur la transition énergétique et ses conséquences a décidé de créer une instance commune (« Task Force ») entre Covéa et Covéa Finance pour répondre à la demande de reporting. Au cours de l'année 2016, Covéa Finance a piloté 26 réunions « Task Force » avec le groupe Covéa.

D'autre part, la représentation du groupe Covéa au sein des groupes de travail de la FFA<sup>1</sup> a également été confiée à Covéa Finance.

En outre, Covéa Finance est intervenu pour présenter l'état d'avancement sur le projet ESG dans d'autres instances du groupe Covéa :

- Le comité RSE.
- Le comité de veille réglementaire.



1. Fédération Française de l'Assurance (anciennement AFA)

## 2. Réalisations

# Mise en œuvre

### 2.1. Analyse de mise en œuvre sur les critères ESG

#### 2.1.1. Démarche en interne

##### Les équipes de gestion

- Des réunions de travail avec les responsables de gestion ont été organisées.
- Des réunions de travail avec les gérants sectoriels ont été conduites pour prédéterminer des critères génériques et spécifiques qui auront vocation à être pris systématiquement en compte lors de l'analyse d'une entreprise. Le gérant reste *in fine* responsable de la décision de gestion. Sur la base de ces critères, des fiches ESG par émetteur (actions et obligations privées) ont été produites sur demande des gérants sur les secteurs des matériaux de construction, des produits alimentaires, boissons et tabac, des services aux collectivités. Ces fiches ont été utilisées dans le cadre de comités de gestion et de rencontres avec des émetteurs.

##### L'équipe multigestion

- Des séances de travail ont été organisées autour de la grille multigestion. La nouvelle grille permettra une plus grande identification des critères ESG.
- Cet exercice va permettre une mise en cohérence entre ce que Covéa Finance évalue chez les autres SGP, ce que les multigérants ou clients externes pourraient évaluer sur les fonds ouverts de Covéa Finance, et ce que les investisseurs évaluent chez les entreprises cotées.

##### Les équipes de recherche interne

- L'équipe de recherche micro-économique a dans un premier temps partagé les vues sur les critères de gouvernance et sociaux déjà pris en compte dans les études réalisées pour le compte des gérants. Dans un second temps, la grille micro a été adaptée pour mieux intégrer et identifier les critères ESG.

- L'équipe de recherche macro-économique a été informée de l'état de la recherche et a échangé sur la notion d'empreinte carbone souveraine.

##### Les fonctions supports

Avec la chaîne titre, le référentiel et le système d'information (SI), les échanges ont principalement porté sur les critères ESG en tant que données et les conditions relatives à leur intégration dans le système d'information.

##### L'équipe Reporting, Performances et Risques (RPR)

Avec l'équipe RPR, les séances de travail se sont orientées autour des modalités techniques d'envoi des données de portefeuille aux prestataires de calcul de l'empreinte carbone. La notion de « risque extra-financier » comme étant différent du risque de marché a également été abordée.

##### L'équipe juridique

Le calendrier de la vie sociale des fonds a été intégré dans le projet ESG et les changements dans les documents réglementaires ont été planifiés.

##### L'équipe communication

D'un point de vue externe, les impacts du projet ont été pris en compte, notamment l'évolution de la rubrique dédiée sur le site internet de Covéa Finance : [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).

D'un point de vue interne, l'équipe a collaboré pour favoriser la compréhension du sujet et la mobilisation des collaborateurs via des publications sur le site intranet de la société.

### 2.1.2. Démarche en externe : participation à des groupes de travail de place

Covéa Finance a participé à l'effort collectif d'appropriation du sujet à travers une participation active à plusieurs groupes de travail de place créés par les associations professionnelles de la gestion d'actifs (AFG) et de l'assurance (FFA). Covéa Finance, en raison de son positionnement de SGP dédiée à l'Assurance, a pu participer à la fois aux travaux de l'AFG et à ceux de la FFA.

Au cours de 2016, nous avons participé à :

- 16 réunions du groupe de travail de la FFA sur le guide de reporting « article 173 ».
- 10 réunions des groupes de travail sur l'empreinte carbone (FFA et AFG confondus).
- 6 réunions du groupe de travail de l'AFG sur le guide de reporting « article 173 ».

## 2.2. Résultats

### 2.2.1. Covéa Finance

Le **Comité de Direction** a défini en amont les axes principaux de travaux, à savoir :

- Pour le « E » : réaliser le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles.
- Pour le « S » : sur la base d'un focus sur l'emploi, travailler l'articulation avec le projet de refonte de la RSE du groupe Covéa (qui intègre dans ses enjeux la prise en compte de l'ESG dans les investissements).
- Pour le « G » : réaliser une refonte de la politique de vote, sur la base de l'existant, pour évoluer vers toujours plus de sur-mesure en articulation avec un dialogue actionnarial approfondi.
- Le projet de refonte de l'ESG a été inscrit dans les objectifs d'entreprise et inscrit dans les objectifs annuels des collaborateurs.

### 2.2.2. Conjointement avec Covéa à travers le groupe de travail spécifique intra-groupe (« Task Force »)

Le premier travail de la « Task Force » a consisté en un exercice commun de compréhension et d'interprétation des textes de l'article 173-6 de la loi (LTECV) et de son décret d'application. Covéa Finance a procédé à un travail de cartographie et d'identification des initiatives et des acteurs en lien avec la transition énergétique et la COP21. Les résultats de ce travail ont été partagés avec Covéa.

Le groupe Covéa a inscrit en 2016 dans sa politique d'investissement un nouvel élément sous la forme d'une demande explicite faite à Covéa Finance de prendre en compte des critères ESG dans la gestion des mandats qui lui sont confiés. Il est apparu qu'il fallait disposer en interne d'une vision partagée sur trois notions génériques des textes : l'entité, le risque et le rapport.

Concernant la **notion d'entités** soumises à l'obligation de reporting :

- pour le Rapport ESG Covéa, les entités retenues sont, sur le périmètre France du groupe, celles qui sont membres de la SGAM Covéa et qui ont confié un mandat de gestion à Covéa Finance.
- pour le Rapport ESG Covéa Finance, le périmètre couvert est potentiellement la totalité des actifs gérés en direct hormis la multigestion pour des raisons de faisabilité (transparisation<sup>1</sup> des fonds externes détenus dans les fonds de fonds et non homogénéité des actifs détenus dans les fonds diversifiés actions-taux).

Concernant la **notion de risque** ESG, Covéa Finance et Covéa considèrent qu'il faut développer une approche et une typologie spécifique et complémentaire du risque extra-financier. En effet, les référentiels de risque des grandes réglementations qui structurent les acteurs de la finance comme Solvabilité II n'incluent pas d'éléments extra-financiers de nature ESG. Les travaux tant internationaux (la TCFD<sup>2</sup> du FSB<sup>3</sup> sur le climat) que nationaux (groupes de travail de place) vont dans la même direction. Cette question a été travaillée à la fois en interne avec le contrôle des risques, avec la Direction des Risques du groupe Covéa et au sein des associations professionnelles lors de groupes de travail.

1. Vision d'un OPC décomposée titre à titre  
2. TCFD = Task Force on Climate related Financial Disclosures  
3. FSB = Financial Stability Board

## 2. RÉALISATIONS/MISE EN ŒUVRE

Covéa Finance ambitionne de mettre à disposition de ses gérants une cartographie des risques ESG la plus pertinente possible afin d'avoir une version holistique du risque sur les aspects financiers et les aspects extra-financiers. Il s'agira d'identifier les différentes pratiques des entreprises, de les qualifier et d'identifier les controverses le plus en amont possible afin que le gérant puisse prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Concernant la **notion de rapport**, le groupe Covéa et Covéa Finance ont décidé conjointement de produire chacun un rapport spécifique et autonome afin de mieux rendre visible et identifiable la prise en compte des critères ESG dans les investissements.

### Risques ESG

Risques génériques en cas de non-maîtrise des facteurs ESG		
E	S (social, sociétal, clients & sous-traitants)	G
Risques de réputation (dont l'impact sur le chiffre d'affaires)		
Risques de pénalités financières		
Risques réglementaires		
Risques liés au financement		
Risques de discontinuité de l'activité		
Risques opérationnels émergents (dont technologiques)		

### Risques spécifiques au réchauffement climatique

Risques spécifiques au réchauffement climatique	
<p><b>Risques physiques</b></p> <p>pertes liées à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes)</p>	<p><b>Risques de transition</b></p> <p>ajustements vers une économie bas carbone (risques de « stranded assets ») = risque de dépréciation des actifs carbonés</p>

## 2.3. Analyse de mise en œuvre sur le pilier E

En matière environnementale, Covéa Finance a fait le choix, détaillé ci-après, de publier sur la majeure partie de ses actifs une empreinte carbone ainsi que de façon exploratoire, de publier la trajectoire 2 degrés Celsius associée à cette empreinte carbone. Cette mesure chiffrée de la contribution carbone des investissements vient enrichir l'axe principal d'action de Covéa Finance en matière de lutte contre le réchauffement climatique, à savoir le dialogue actionnarial, afin de promouvoir les meilleures pratiques au sein des entreprises dans lesquelles Covéa Finance possède des participations.

### 2.3.1. Choix des critères E

#### I. Démarche

Le choix de l'empreinte carbone comme indicateur climat de référence est le résultat final de l'analyse développée par Covéa Finance afin de pouvoir répondre aux deux objectifs climat du décret d'application de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique (LTECV) :

- La gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition),
- La contribution aux objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

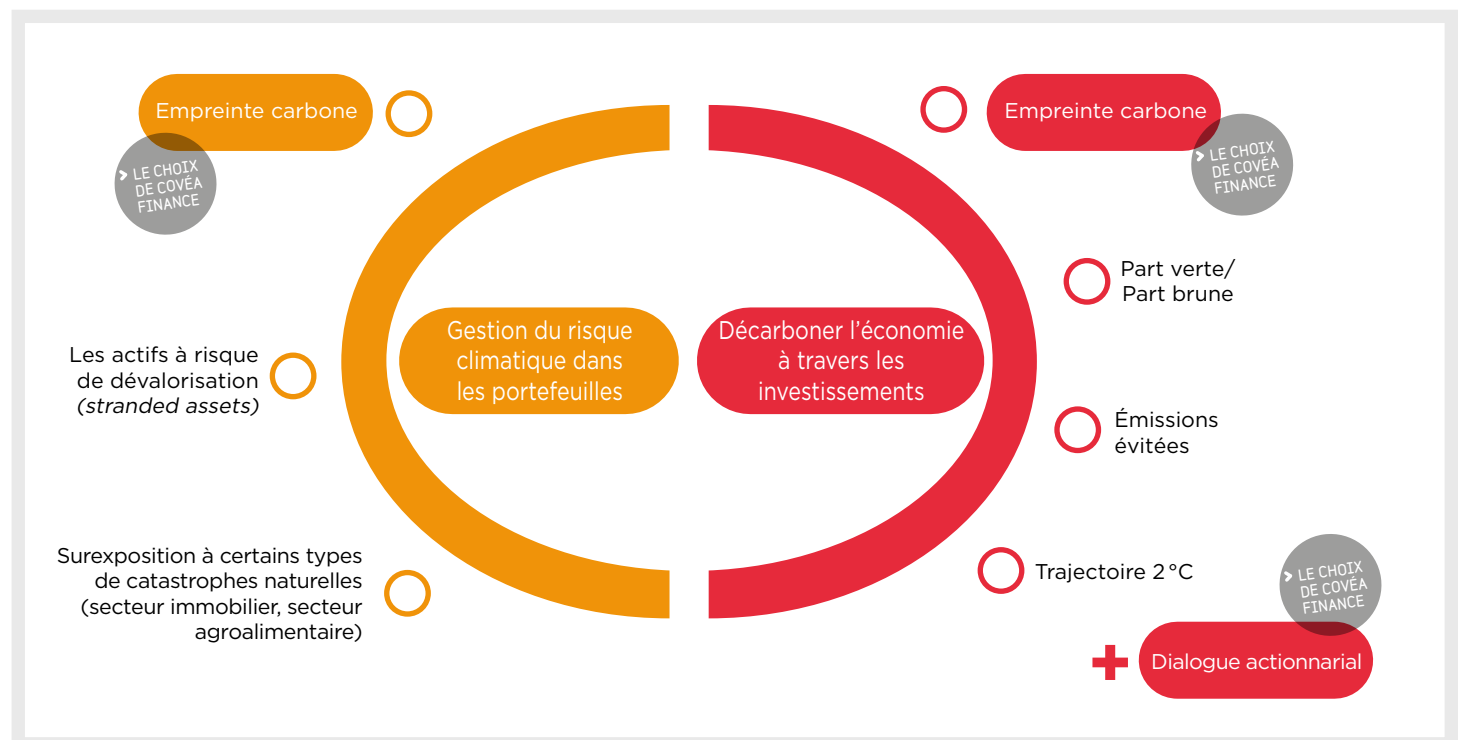
Afin d'alimenter la réflexion pour répondre à ces deux objectifs, Covéa Finance a travaillé sur deux axes en 2016 :

- 1- Une participation active aux groupes de travail constitués par les associations professionnelles de l'assurance et de la gestion d'actifs.
- 2- La sélection de prestataires spécialisés dans le calcul des indicateurs climat.

#### II. Diagnostic

Les deux axes de travail mentionnés ci-dessus ont permis à Covéa Finance de bâtir un diagnostic sur les principaux indicateurs climat et sur leur apport aux deux objectifs que sont la gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) et la contribution aux objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

#### Diagnostic sur les indicateurs climat



### III. Type d'indicateurs calculés

De ce diagnostic sur l'apport des différents indicateurs croisé avec les résultats des tests de calcul effectués sur notre fonds Horizon Durable, Covéa Finance a fait le choix de confier le calcul de ces indicateurs pour les exercices 2015 et 2016 à deux prestataires externes, Grizzly et Beyond Ratings, respectivement pour les actifs « Entreprises » (Actions et Obligations privées) et les actifs « Obligations souveraines ».

Covéa Finance a accès aux bases de données des deux prestataires, lui permettant de s'appropriier les données et de pouvoir effectuer des simulations d'empreinte carbone par portefeuille.

Covéa Finance prévoit d'intégrer les bases de données des deux prestataires dans son système d'information en 2017 et de former ses gérants et analystes/chargés d'études à la compréhension et au traitement des données.

### IV. Type d'indicateurs publiés

Les indicateurs climat calculés par Covéa Finance ne font pas tous l'objet d'une publication dans le présent rapport. Covéa Finance a retenu une démarche de progressivité pour la publication de l'exercice 2016 en choisissant de rendre compte sur les indicateurs d'empreinte carbone « relative » (respectivement l'intensité carbone du chiffre d'affaires pour les entreprises et l'intensité carbone du PIB pour les obligations souveraines) et sur la trajectoire de cette empreinte carbone.

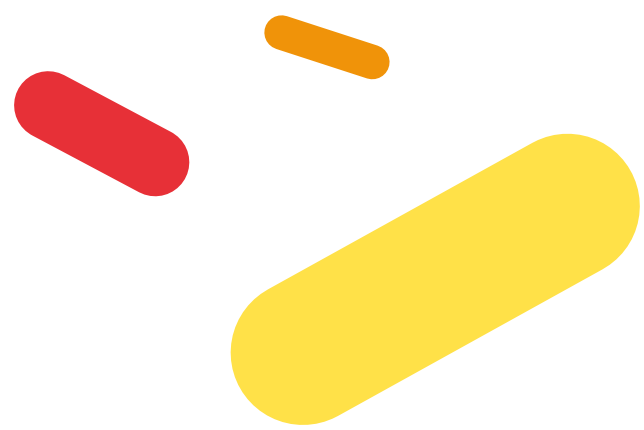
Formules de l'intensité carbone du chiffre d'affaires et du PIB

	Entreprises	Obligations souveraines
<b>Formule</b>	$\sum_n^i \text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Emissions GES de l'émetteur } i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur } i}$	$\sum_n^i \text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Emissions GES de l'émetteur } i}{\text{PIB de l'émetteur } i}$
<b>Explications</b>	Émissions de gaz à effet de serre (« GES ») rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise (tonnes de Co <sub>2</sub> par M€ de CA) pondérées par le poids de l'émetteur dans le portefeuille en termes de valorisation	Émissions de GES territoriales et importées rapportées au PIB (tonnes de Co <sub>2</sub> par M€ de PIB). Comprend les émissions domestiques, exportées et émissions importées

Le choix de retenir une empreinte carbone relative, respectivement l'intensité carbone du chiffre d'affaires pour les portefeuilles d'actifs entreprises (actions et obligations) et l'intensité carbone du PIB pour les actifs d'obligations souveraines se justifie comme suit :

- L'intensité carbone du chiffre d'affaires est une lecture opérationnelle directe, liée à l'activité de l'entreprise.
- Grizzly, le prestataire sélectionné pour le calcul des indicateurs climat des portefeuilles actions, réalise des trajectoires d'objectifs d'émissions à atteindre par secteur jusqu'en 2050. Ces trajectoires sont basées sur des intensités carbone par chiffre d'affaires.

- Le choix de l'intensité carbone rapporté au PIB permet quant à lui de mesurer la totalité des émissions des acteurs nationaux, rapportée au PIB du pays concerné. L'approche consiste à considérer l'émetteur souverain en tant que pilote de la performance climat de l'économie nationale, notamment au titre de ses prérogatives fiscales et réglementaires.



## 2.3.2. Description des informations utilisées pour analyse

### I. Actifs « Entreprise »

Dans le cadre de l'analyse de l'intensité carbone du chiffre d'affaires des entreprises, chaque société s'est vu attribuer par notre prestataire Grizzly ses émissions de gaz à effet de serre (« **GES** »).

Pour pallier le manque de données, Grizzly utilise une série de modèles et d'approches (rétrapolation, extrapolation, modèle physique, régression linéaire généralisée, interpolation linéaire et non linéaire) pour prédire, au sens statistique, les émissions de toutes les entreprises. Ces estimations sont ensuite utilisées, le cas échéant, pour :

- Calculer l'effet d'activité (la part des émissions qui sont propres aux activités dans lesquelles l'entreprise est impliquée).
- Servir de valeur par défaut quand les données n'ont pas été reportées.

### II. Actifs souverains, quasi souverains et assimilés

Dans le cadre de l'analyse de l'intensité carbone du PIB des obligations souveraines, la totalité des émissions des acteurs nationaux est mesurée pour chaque pays (l'ensemble des GES hors  $\text{CO}_2$  et des GES émis au-delà du secteur énergétique, comme les GES liés aux changements d'usage des sols et à la déforestation).

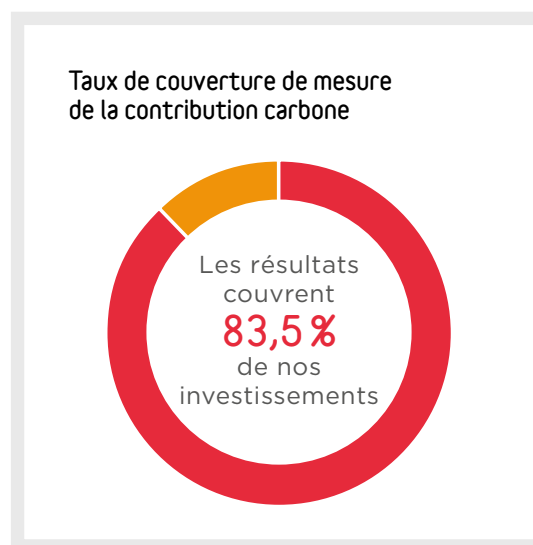
## 2.3.3. Méthodologie et résultats

### I. Périmètre des résultats

Covéa Finance a décidé de réaliser le reporting au-delà des obligations réglementaires, sur un périmètre large, et non individualisé afin de refléter l'organisation de Covéa Finance et inversement pour que l'organisation de Covéa Finance puisse nourrir sa propre réflexion à partir de ce reporting.

Dans un souci d'exhaustivité et de représentativité du calcul pour mesurer la contribution carbone de l'ensemble des investissements, Covéa Finance a décidé d'étendre le périmètre de calcul aux actifs d'obligations souveraines et quasi souveraines, toutes zones géographiques confondues également.

À noter qu'à travers la publication de cette vue globale, 83,5 % de nos investissements sont couverts<sup>1</sup>.



1. Nous avons exclu les classes d'actifs relatives aux investissements monétaires (exclusion compte tenu de l'horizon temporel court d'investissement), et le périmètre de la multigestion. Pour plus d'information, sur le choix du périmètre, merci de se référer à la notion d'entité dans la section 2.2.2. En termes de véhicules d'investissement, nous avons exclu de ce périmètre les FCPE et les fonds de fonds.

II. Résultats des calculs de l'intensité carbone des portefeuilles

Détail des résultats de l'intensité carbone des portefeuilles

Au 31/12/2016	Intensité carbone des actifs (en t Co <sub>2</sub> /M€ de CA ou de PIB)	Comparable	Différence
<b>Souverains (source : Beyond Rating)</b>	<b>348</b>	500	- 30 %
<b>Entreprises (source : Grizzly)</b>	<b>274</b>		
Actions	248	327,5	- 24 %
Obligations privées	292	280,8	+ 4 %

Un exercice de comparaison de l'intensité carbone des actifs « entreprises » a été réalisé vis-à-vis d'indices mondiaux (actions et obligations privées). Il s'agit en effet d'un premier exercice dont nous ne pouvons encore mesurer les impacts futurs sur l'évolution des portefeuilles en raison du manque de maturité du sujet. De plus, nous ne pratiquons pas de gestion, ni indicielle ni référencée (« benchmark »), tandis que la problématique des fournisseurs d'indices et de données devient un problème très sérieux pour les investisseurs.

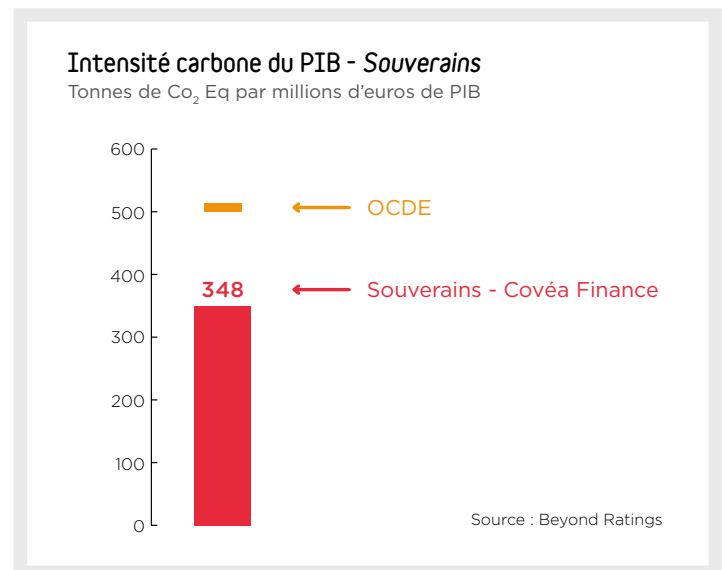
Nous souhaitons aborder prudemment ce sujet car de nombreuses questions se posent à la fois de façon active et de façon passive, alors même qu'il faut préserver la capacité de gérer et d'arbitrer au sein des portefeuilles.

Voici quelques exemples de questionnements nécessaires :

- Quel sera l'impact d'une reprise économique forte en Europe sur le bilan carbone des entreprises détenues dans les portefeuilles ?
- Les différences des législations environnementales entre pays ne vont-elles pas inciter les entreprises à délocaliser leurs sites industriels ?
- Quels impacts vont avoir les décisions de modification de composition des indices dans un contexte de montée en puissance de la gestion indicielle (notamment à travers les ETF<sup>1</sup>) ? Et quel engagement actionnarial peut mener un ETF ?

La partie dette souveraine et quasi souveraine

Le portefeuille global de la classe d'actifs des obligations souveraines affiche au 31 décembre 2016 une intensité carbone de 348 tonnes de Co<sub>2</sub> Eq par millions d'euros de PIB. Ce niveau d'intensité carbone est inférieur de 30 % par rapport à la zone OCDE. Cet écart favorable pour le portefeuille de Covéa Finance s'explique principalement par la surpondération des titres émis par l'État français. En effet, la France est l'un des pays européens dont les émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB sont les plus faibles du fait de son mix énergétique bas carbone à base de nucléaire.



La partie entreprises (actions et obligations privées)

Le portefeuille global de la classe d'actifs des entreprises, regroupant les actions et les obligations privées, affiche au 31 décembre 2016 une intensité carbone de 274 tonnes de Co<sub>2</sub> Eq par millions d'euros de chiffre d'affaires.

1. ETF = Exchanged Traded Funds ou Tracker



### Les entreprises : Actions

Le portefeuille global de la classe d'actifs des actions affiche au 31 décembre 2016 une intensité carbone de 248 tonnes de Co<sub>2</sub> Eq par millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce niveau est inférieur vis-à-vis des comparables boursiers mondiaux en raison d'une pondération moindre aux secteurs les plus émissifs et d'un choix de titres (*stock picking*) dont les activités sont moins intenses en carbone au sein de chaque secteur.

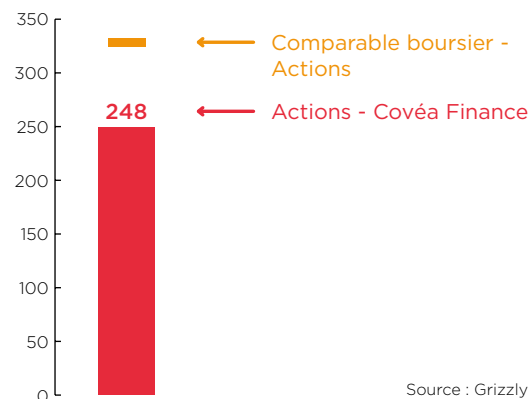
### Les entreprises : Obligations privées

Le portefeuille global de la classe d'actifs des obligations privées affiche au 31 décembre 2016 une intensité carbone de 292 tonnes de Co<sub>2</sub> Eq par millions d'euros de chiffre d'affaires.

Ce niveau d'intensité carbone est légèrement supérieur par rapport à un comparable boursier. Ce qui s'explique principalement par une pondération supérieure aux secteurs les plus émissifs, en particulier les services aux collectivités. Pour ce dernier, il faut noter que les effets défavorables de la surpondération sont quasiment compensés par le choix de titres bien positionnés sur la transition énergétique. À noter également que les titres choisis au sein du secteur Automobile, qui sont positionnés sur des modèles premier prix et moyenne gamme, induisent un niveau d'intensité carbone du chiffre d'affaires élevé, produisant un niveau en décalage avec son comparable boursier.

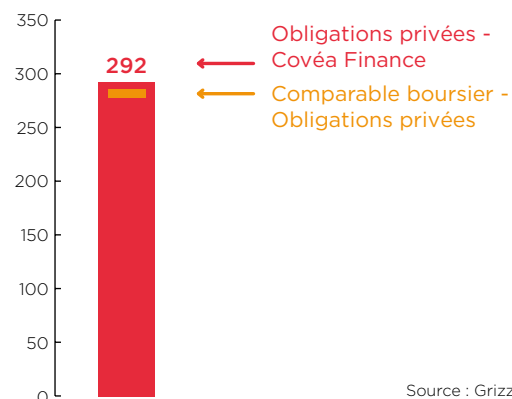
#### Intensité carbone du chiffre d'affaires - Actions

Tonnes de Co<sub>2</sub> Eq par millions d'euros de chiffre d'affaires



#### Intensité carbone du chiffre d'affaires - Obligations privées

Tonnes de Co<sub>2</sub> Eq par millions d'euros de chiffre d'affaires



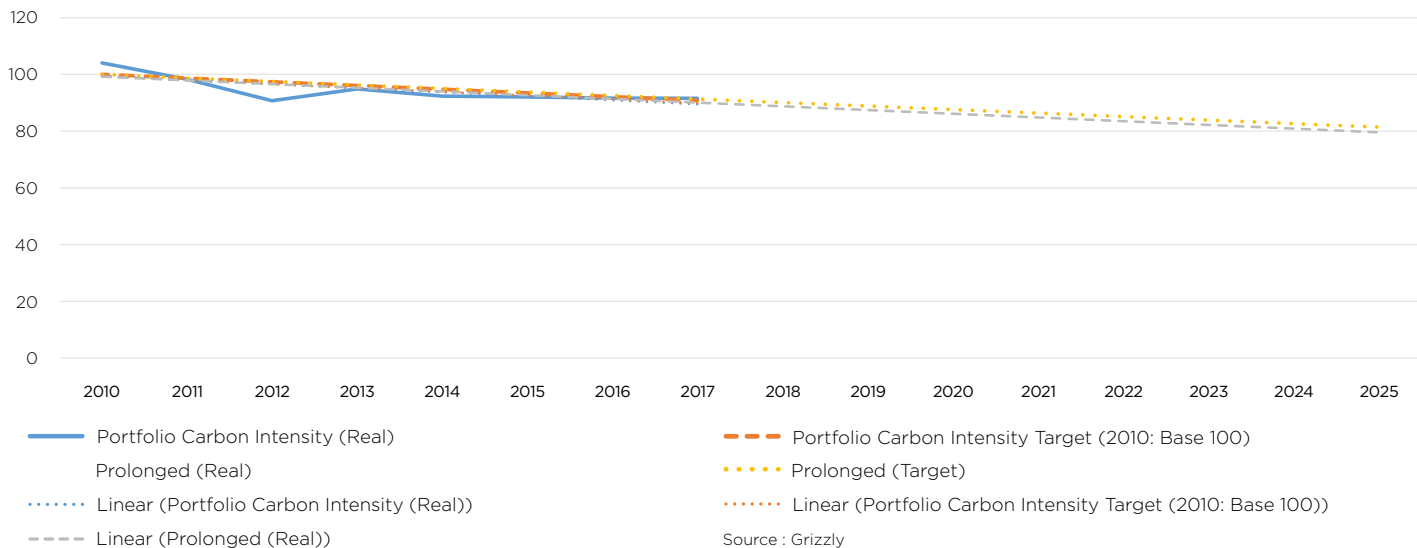
### III. Les trajectoires 2 °C pour les Actions et les Obligations privées

Covéa Finance a souhaité étudier le positionnement de son portefeuille global par rapport aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Une trajectoire de l'intensité carbone du chiffre d'affaires des portefeuilles a été calculée à la fois pour les actifs Actions et les actifs Obligations privées, et ce jusqu'en 2025. Elle est mise en perspective avec une trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse de la température planétaire à 2 degrés Celsius.

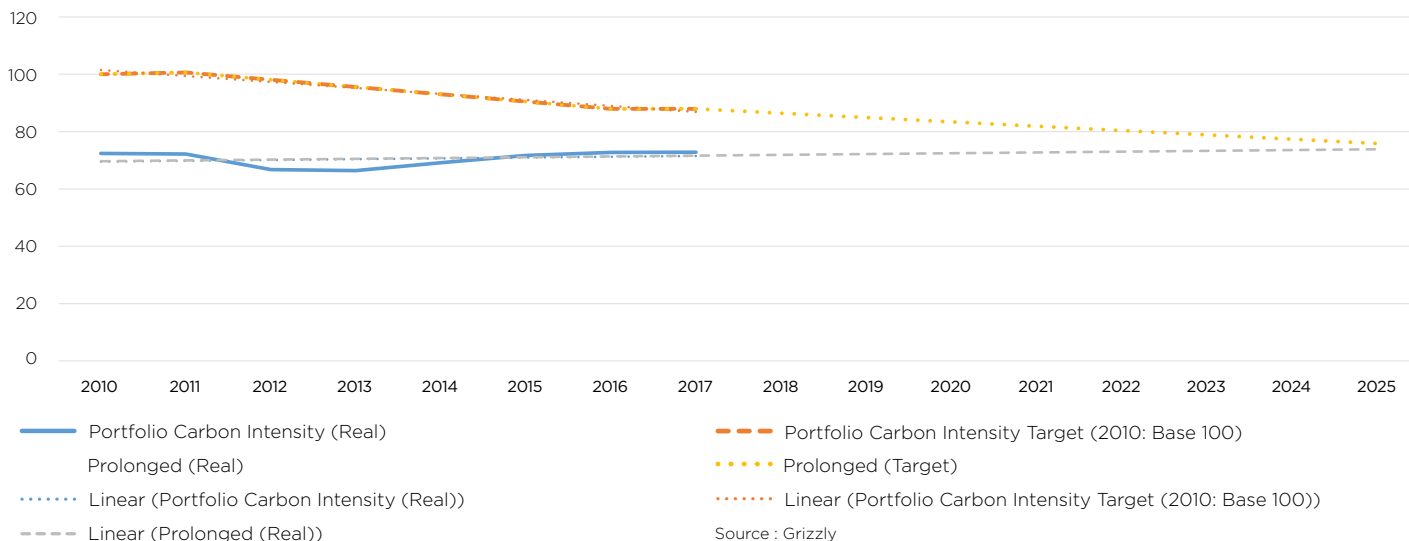
Les résultats présentés ci-dessous, montrent que les investissements de Covéa Finance dans les actifs Actions et Obligations privées sont alignés avec les attentes scientifiques en matière de transition énergétique. Le portefeuille Actions est particulièrement bien en ligne avec les attentes scientifiques.

Dans le cadre du portefeuille Obligations privées, la trajectoire part d'un niveau d'intensité (en base 100 en 2010) meilleur qu'en théorie ; en revanche la pente de la trajectoire est insuffisante et à horizon 2025, avec un portefeuille inchangé, la trajectoire réelle croiserait la trajectoire théorique attendue pour ce type d'investissement.

Trajectoire du Portefeuille Actions - 2016



Trajectoire du Portefeuille Obligations Privées « Vue globale » - 2016



## 2.4. Analyse de mise en œuvre sur le pilier S

Le point de départ de la réflexion est la prise en compte des éléments ayant trait à la première préoccupation des Français : l'emploi. S'il ne s'agit pas d'empêcher les évolutions et adaptations des entreprises à leur environnement économique et concurrentiel, nous allons examiner et sélectionner avec attention des critères appartenant à cette thématique.

Dans le même temps, les évolutions du groupe Covéa sur les sujets de la RSE rendent nécessaire un exercice de cohérence entre les éléments E, S et G qui sont inclus dans la future politique RSE du groupe, et ceux examinés dans le cadre des investissements.

C'est ainsi que Covéa Finance a réalisé au cours du mois de septembre 2016 un exercice d'introspection en s'appliquant à elle-même les 13 enjeux prioritaires RSE identifiés par Covéa. L'identification de ces enjeux RSE est issue d'une analyse de matérialité menée en 2015 et 2016. L'objectif de ce travail était d'évaluer le niveau d'alignement et de correspondance avec les critères RSE pris ou à prendre en compte par Covéa Finance.

Les résultats de cet exercice ont été présentés au Comité de Direction le 22 septembre 2016. Sur les 13 enjeux RSE prioritaires alors identifiés, l'un concerne l'intégralité du projet de refonte de l'ESG à Covéa Finance puisqu'il s'agit « d'intégrer pro-activement les critères ESG à la stratégie d'investissement ». Sur les autres enjeux, on peut relier une majorité d'entre eux à la thématique sociale/sociétale, suivi de la thématique gouvernance, puis environnement.

Cet exercice de mise en cohérence a été concluant avec un bon niveau d'alignement de Covéa Finance en tant qu'entreprise. Des axes communs entre RSE et ESG ont été identifiés et seront travaillés. Le comité de direction de Covéa Finance a décidé de reconduire une fois par an cet exercice.

Nous estimons qu'il est important d'étudier et de comprendre les informations extra-financières issues des entreprises (RSE) car elles alimentent les données et critères ESG qui seront pris en compte par les investisseurs.

## 2.5. Analyse de mise en œuvre sur le pilier G

### 2.5.1. Choix de critères de gouvernance

Favoriser les pratiques de bonne gouvernance au sein des entreprises détenues dans nos portefeuilles est au cœur du projet ESG de Covéa Finance. Cet exercice de valorisation de la bonne gouvernance d'entreprise est une pratique déjà bien ancrée dans le processus d'investissement de Covéa Finance. En tant qu'investisseur actif, Covéa Finance assume au mieux sa responsabilité d'actionnaire, dans une optique de création de valeur sur le long terme et de protection de ses clients, en exerçant son droit de vote et en participant au dialogue actionnarial.

Covéa Finance s'est doté dès 2006 d'une politique de vote qui s'applique non seulement à ses OPC mais aussi aux investissements détenus dans les mandats. Elle y énonce notamment les modalités de vote aux assemblées générales et du dialogue actionnarial appliqués, avec comme principe l'alignement d'intérêt de l'ensemble des parties prenantes. L'objectif est de contribuer à l'amélioration des pratiques de gouvernance dans les entreprises dans lesquelles Covéa Finance décide d'investir et ainsi contribuer à défendre au mieux l'intérêt à long terme des bénéficiaires que Covéa Finance représente. La politique de vote fait l'objet d'une révision annuelle afin de tenir compte des nouveaux codes, règlements et pratiques de place. C'est un document public et disponible sur le site Internet de Covéa Finance : [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).

En 2016, en plus de l'exercice du droit de vote, nous avons mené un exercice d'extension et d'approfondissement à travers une refonte de la politique de vote, travail allant au-delà de l'exercice de révision annuelle. Cette démarche a impliqué que la refonte de la politique de vote s'inscrive en cohérence avec les travaux d'élaboration des politiques ESG et d'engagement actionnarial.

L'objectif final de la refonte de la politique de vote est décliné en plusieurs sous objectifs :

- Travail d'identification des principaux critères de gouvernance pouvant être formalisés à la fois dans le processus d'investissement et dans le dialogue actionnarial, respectivement à travers l'établissement d'une grille d'analyse et de suivi des critères ESG et la conception de questionnaires détaillés pour servir le dialogue actionnarial.

- Élaboration d'un document interne d'application du vote sur les six grands thèmes d'analyse de gouvernance :
  - Conseils et instances dirigeantes,
  - Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux,
  - Droits des actionnaires,
  - Approbation des comptes et de la gestion,
  - Structure financière,
  - Gouvernance des enjeux environnementaux et sociaux.
- Évolution de la politique de vote actuelle en un outil de vote sur mesure, qui soit formalisable dans l'outil d'analyse du prestataire qui nous assiste dans l'analyse des résolutions et l'exercice des droits de vote aux assemblées générales

En complément et en appui de la version publique de la politique de vote de Covéa Finance, une version à usage interne a été élaborée, permettant de matérialiser les différents cas de figure sur une résolution et la stratégie de vote associée.

Ces deux documents ont ensuite alimenté les travaux de réflexion en vue de l'élaboration d'une grille ESG de référence pour une prise en compte dans le processus d'investissement et pour la détermination des axes prioritaires du dialogue actionnarial. En particulier, les critères G de la grille ESG et les axes du dialogue actionnarial découleront directement de la politique de vote, et seront le reflet des principes identifiés comme incontournables en matière de bonne gouvernance par Covéa Finance.

### 2.5.2. Description des informations utilisées pour analyse

Covéa Finance se base sur une organisation collégiale permettant à chacun d'apporter ses compétences et de nourrir les réflexions stratégiques de moyen/long terme.

De façon concrète, les analystes ESG bénéficient des outils suivants pour exercer les droits de vote et mener le dialogue actionnarial :

- Analyse approfondie des sociétés sous forme d'études et synthétisée sous forme de SWOT<sup>1</sup>,
- Comptes rendus de rencontres d'entreprises,
- Analyse des résolutions des assemblées générales par une agence de conseil en vote (ISS),
- Veille sur les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise,
- Veille sur les meilleures pratiques ESG sectorielles.

Pour l'exercice des droits de vote, en sus des supports de recherche interne, Covéa Finance s'appuie sur l'analyse d'une agence de conseil en vote, ISS.

1. En anglais *Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats* - Matrice d'analyse d'une entreprise permettant de dégager en interne les points forts/faibles et en externe les opportunités et menaces.

En 2016, pour les entreprises faisant partie du périmètre de vote de Covéa Finance, ISS a fourni deux analyses séparées (avec pour chacune les instructions de vote associées) sur les résolutions proposées à l'agenda de chaque assemblée générale. La première analyse est faite selon les principes de gouvernance recommandés par ISS (politique de vote ISS) et la seconde est réalisée selon les principes de gouvernance de l'AFG (recommandations de gouvernement d'entreprise 2016). Ces deux politiques et codes sont révisés tous les ans.

Pour le dialogue actionnarial, nous nous appuyons sur le principe de collégialité qui sous-tend l'organisation du processus d'investissement au sein de Covéa Finance. Ainsi sont partagés entre les différentes fonctions les études, analyses, comptes rendus de rencontres avec les entreprises qui permettent d'établir un diagnostic sur les pratiques de gouvernance au sein des entreprises.

### 2.5.3. Méthodologie et résultats

#### I. Exercice du droit de vote

L'intégralité des résultats de l'exercice des droits de vote de Covéa Finance pour l'exercice 2016 est disponible sur le site de Covéa Finance (rapport sur l'exercice du droit de vote).

#### II. Le dialogue actionnarial

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion des meilleures pratiques de gouvernance et de pratiques responsables. Le dialogue actionnarial regroupe toutes formes de dialogue avec les entreprises (rencontres, envois de questionnaire). Il consiste en des échanges constructifs et réguliers avec les entreprises pour servir plusieurs objectifs :

- le dialogue pré-AG, qui permet de communiquer de manière transparente nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en assemblée générale,
- le dialogue actionnarial régulier dans l'année, hors période des AG, qui permet d'obtenir une meilleure transparence sur les pratiques ESG des entreprises, des engagements voire des modifications de certaines pratiques.

En 2016, Covéa Finance a concentré ses efforts de promotion de bonne gouvernance par l'extension du dialogue actionnarial pré-AG. Ainsi Covéa Finance a répondu favorablement aux demandes de rencontres de la part d'entreprises désireuses de recueillir le sentiment des investisseurs sur les sujets présentés en AG. Au total, une dizaine d'entreprises ont été rencontrées au cours de l'exercice 2016. Ces échanges permettent à Covéa Finance d'affiner sa stratégie de vote, en ayant connaissance du

contexte dans lequel sont présentées les résolutions. Ces rencontres ont fait l'objet de comptes rendus afin de pouvoir produire un historique des positions des entreprises et par conséquent pouvoir suivre la dynamique enclenchée par celles-ci pour faire évoluer leurs pratiques. Par souci de transparence, Covéa Finance a communiqué ses instructions finales de vote aux entreprises qui en ont fait la demande.

### III. Exercice d'introspection

Par souci de cohérence, nous avons appliqué à Covéa Finance – en tant qu'entreprise – les principaux critères de gouvernance qui sont exigés des entreprises par les investisseurs.

Les résultats obtenus ont montré un très bon niveau de cohérence.

## 3. Réactions/Changements

sur l'exercice 2016 et depuis la clôture de l'exercice

### 3.1. Intégration des résultats de l'analyse dans le processus d'investissement et perspectives

Les principaux éléments de la feuille de route pluriannuelle 2017-2019 de la refonte de l'ESG peuvent se résumer de la façon suivante :

L'année 2016 a été consacrée à la compréhension commune du sujet à travers des travaux de place et à des travaux préparatoires tant en interne (avec notamment l'établissement de pilotes sectoriels) qu'avec le groupe Covéa.

L'année 2017 sera consacrée à une intégration plus formalisée dans le processus d'investissement des critères ESG (au-delà de ce qui était déjà pris en compte) en mode projet. Une politique chapeau ESG va être rédigée et englobera les politiques existantes ou en cours d'élaboration (politique de vote, engagement et exclusion).

Au premier trimestre 2017, de nouveaux documents liés à l'ESG vont être formalisés soit sous la forme de création de nouvelles politiques, soit sous la forme de procédures ou processus.

Au mois de février 2017, Covéa Finance a fait appel à un cabinet de consultant pour l'aider à piloter et à accélérer le projet de transformation de l'ESG sur la base de l'existant et des travaux réalisés en 2016.

L'année 2018 marquera le passage du mode projet à un mode de fonctionnement récurrent. Un bilan sous la forme d'un retour d'expérience sera effectué à des fins d'amélioration continue.

#### Pour la partie E (environnement et climat) :

Les résultats des analyses de l'empreinte carbone sont intégrés dans le processus d'investissement à travers l'engagement actionnarial auprès des entreprises. Covéa Finance va systématiser le dialogue actionnarial sur la partie environnementale avec les entreprises faisant partie de son périmètre de vote.

En parallèle de la formalisation d'une politique permettant l'engagement, Covéa Finance va travailler sur d'autres axes possibles d'intégration des résultats de l'analyse des indicateurs climat et environnementaux dans son processus d'investissement :

- Utilisation des données sur les émissions pour informer la prise de décision d'investissement,
- Travail d'étude sur la notion de « part verte » de l'économie à travers notamment les données des entreprises sur la part de leur chiffre d'affaires et/ou des dépenses de R&D identifiées comme vertes. À noter cependant la difficulté de l'exercice lié au fait que la notion de « vert » dans l'économie n'est pas standardisée (différentes taxonomies sont développées) et nécessite donc un travail d'identification,
- Formations sur l'empreinte carbone qui seront dispensées aux membres du comité de direction et à l'ensemble des collaborateurs.

### 3. RÉACTIONS/CHANGEMENTS SUR L'EXERCICE 2016 ET DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À noter que Covéa Finance a notamment participé à l'opération d'émission de la première émission souveraine verte de l'État français (*green bond*) le 24 janvier 2017.

#### **Pour la partie S (social) :**

Nous avons décidé, à partir de notre thématique de départ qu'est l'emploi, d'effectuer un exercice plus global de cohérence avec l'évolution de la politique RSE du groupe Covéa.

Le sujet de la RSE fait l'objet de nombreuses publications et travaux de place que nous suivons avec attention. La RSE est en effet un sujet qui évolue perpétuellement avec notamment en 2017 la transposition de la Directive européenne 2014/95/EU sur les critères extra-financiers des entreprises. Les données extra-financières en provenance des entreprises sont la première source d'information pour les investisseurs.

#### **Pour la partie G (gouvernance) :**

Il s'agira d'approfondir le lien entre l'appréciation globale d'une entreprise qui peut aboutir à une décision d'investissement ou de désinvestissement avec l'exercice des votes sur les résolutions présentées en assemblées générales. L'outil de prédilection est le dialogue actionnarial à travers l'engagement actionnarial et nous avons décidé de travailler en priorité sur les questionnaires à destination des entreprises.

Les résultats obtenus en termes de meilleure transparence, de meilleure compréhension des problématiques des entreprises sur les enjeux ESG grâce au dialogue actionnarial conforte Covéa Finance dans le choix de cet outil comme axe principal d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement.

Le projet ESG va donc se poursuivre avec l'ambition d'accroître les interactions directes avec les entreprises sur les enjeux ESG via le dialogue actionnarial pré-AG et à travers un dialogue actionnarial régulier dans l'année hors période des AG.

Concrètement, un processus d'interaction entre les équipes de recherche et de gestion et les équipes ESG va être formalisé, précisant notamment la manière (règles, notation) dont les critères ESG vont être intégrés dans le processus d'investissement. Les entreprises dont les pratiques ESG apparaissent comme des alertes feront l'objet d'un dialogue actionnarial formalisé.

Covéa Finance va poursuivre son exercice de révision de la politique de vote, avec notamment pour objectif d'affiner la stratégie de vote en fonction de la zone géographique d'appartenance des entreprises appartenant au périmètre de vote.



# 4. Conclusions

## 4.1. Prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement

Le calendrier de déploiement de la prise en compte de l'ESG sera ajusté en fonction de l'avancement des travaux en interne et des réflexions et travaux de place.

À ce stade du projet, les conclusions des réflexions menées en 2016 et le bilan de la contribution à la transition énergétique peuvent être résumés de la façon suivante :

Au cours de l'exercice 2016, Covéa Finance a travaillé sur le renforcement de la planification de ses projets transversaux dont la refonte de l'ESG est l'un des éléments clés. Le projet ESG a ainsi été reformaté selon les nouvelles spécificités requises en fin d'année.

Covéa Finance a été active dans les débats de place en participant à plusieurs groupes de travail de place lancés à l'initiative des fédérations professionnelles et ayant abouti à l'élaboration de guides et dossiers.

Covéa Finance a pris la décision de capitaliser sur l'existant dans le cadre de l'ESG et de faire du G le levier d'influence principal de l'ESG sous forme d'engagement.

Covéa Finance a pris la décision d'augmenter la transparence de la communication sur la prise en compte de critères ESG vis-à-vis :

- De son client-actionnaire Covéa, à travers la fourniture des données et des rapports qui ont servi à constituer le Rapport ESG de Covéa Finance.
- Du grand public, à travers la refonte de l'ergonomie de son site internet et dont la mise en œuvre est prévue au second trimestre 2017.
- D'une façon générale en intégrant la construction du Rapport ESG dans le circuit existant de production des rapports et la communication aux instances de gouvernance de l'entreprise.

Plus spécifiquement sur le climat, Covéa Finance a fait calculer l'empreinte carbone sur l'ensemble de ses portefeuilles de gestion directe tant sur la partie obligations souveraines que sur la partie « entreprises » (actions et obligations d'émetteurs privés cotés).

## 4.2. Synthèse de la contribution de Covéa Finance à la transition énergétique

Consciente que la genèse du décret d'application de l'article 173 paragraphe 6 de la loi LTCV est liée à la signature de l'accord de Paris sur le climat suite à la COP21<sup>1</sup>, Covéa Finance considère que le meilleur moyen de contribuer à l'objectif de réduction du réchauffement climatique est d'inciter les entreprises, dont elle actionnaire ou potentiellement actionnaire, à œuvrer dans ce sens à travers le dialogue actionnarial. Le levier d'influence principal est la mise en place d'un dialogue constructif avec les entreprises afin qu'elles réduisent l'empreinte carbone des biens et services qu'elles produisent.

Covéa Finance considère que la simple réduction instantanée de l'empreinte carbone des portefeuilles par des mouvements de cessions et achats de titres n'est pas la meilleure approche pour inscrire une ambition dans le long terme en introduisant une illusion de décarbonation.

L'intérêt commun des investisseurs et des entreprises est de travailler ensemble afin que cette transition puisse se réaliser sans choc brutal sur les modèles économiques. Les chocs économiques sont un risque majeur car ils entraînent des pertes de valeur considérables tant pour les entreprises et leurs salariés que pour les investisseurs et leurs clients.

C'est cette approche globale, graduelle et déterminée de l'ESG qui est au cœur de la démarche de Covéa Finance.

Covéa Finance engage tout lecteur de ce rapport qui souhaite prendre connaissance des politiques et engagements associés à l'ESG, à consulter le site internet de Covéa Finance : [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).

1. COP21 : Conférence internationale, multilatérale annuelle sur le climat.



COVÉA

IMMOBILIER



## 1. Présentation de la

# démarche générale

### 1.1. Présentation de Covéa Immobilier

Née en 2008 de la mutualisation des ressources humaines, immobilières et financières de MAAF, MMA et GMF, Covéa Immobilier est en charge de la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier de Covéa.

Notre approche repose sur trois piliers :

- Économique, en mutualisant notamment les achats et les moyens,
- Opérationnel, en mobilisant plus largement des expertises spécifiques,
- Stratégique, en étant en capacité de s'intéresser à des opérations immobilières de grande taille.

Cela permet à Covéa Immobilier d'assurer pleinement sa mission qui est de valoriser les actifs du Groupe.

Gérant des actifs significatifs, Covéa Immobilier est un acteur de référence, en mesure d'intervenir solidement sur le marché. Rattachée à la Direction Générale Investissements, Contrôles et Risques, Covéa Immobilier couvre les activités de placement et d'exploitation.

La Direction Placement a pour mission de valoriser au mieux les actifs. En fonction du profil de risque défini, de montants d'investissements annuels et d'opportunités de marché, Covéa Immobilier se positionne sur des investissements privilégiant la création de valeur et la liquidité à long terme. En développant de nouvelles surfaces, en restructurant les surfaces existantes et en améliorant les conditions locatives, Covéa Immobilier crée de la valeur pour le Groupe.

Covéa Immobilier gère et commercialise un parc significatif de 223 immeubles de bureaux ou de logements, d'une surface de 661 000 m<sup>2</sup> et valorisé au 31 décembre 2016 pour un montant de 4 503 millions d'euros. Ces immeubles sont régulièrement entretenus et maintenus au niveau des attentes du marché.

La gestion des immeubles de placement est réalisée uniquement sur le territoire français : 99 % des surfaces situées à Paris (notamment dans le quartier central des affaires) et en région parisienne, 1 % en Province. Le parc immobilier est composé à 59 % de surfaces tertiaires et à 41 % de surfaces résidentielles.

### 1.2. Politique ESG

La politique ESG est naturellement inscrite dans la culture et l'ADN des marques et filiales qui constituent Covéa. Covéa Immobilier s'est engagée dans une démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ses parcs de placement et d'exploitation au travers d'actions concrètes et pragmatiques.

La préservation de la valeur des immeubles sur le long terme, notre responsabilité sociétale d'entreprise, et une bonne gestion des investissements, nous conduisent à accorder à la politique de développement durable, une place significative dans les métiers de l'immobilier de Placement.

### 1.3. Intégration de critères ESG dans le processus d'investissement

Le Comité de Pilotage Immeuble au sein de Covéa Immobilier se réunit toutes les 6 semaines afin d'étudier les opportunités du marché ou de son parc immobilier et de valider les restructurations d'immeubles. Ainsi, les aspects environnementaux sont étudiés à l'occasion des décisions d'arbitrage, d'acquisition ou de restructuration des immeubles.

Covéa Immobilier étudie systématiquement l'opportunité de labelliser et certifier ses immeubles lors des rénovations. Depuis 2012, toutes les rénovations sont certifiées. Elles le sont doublement, depuis 2014, en HQE et BREEAM.



## 1.4. Travail de réflexion sur le réchauffement climatique

Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre des immeubles dont il est le gérant pour le compte des sociétés de Covéa.

L'objectif est de réduire de 20 % la consommation énergétique du parc tertiaire en 2020.

## 1.5. Adhésion à une charte, code, initiative ou obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG

Notre engagement est affiché avec la signature de chartes de développement durable (gestion de l'eau de la ville de Paris, plan développement durable pour les bâtiments tertiaires).

## 2. Analyse de

# mise en œuvre

### 2.1. Critères ESG

Les critères majeurs sont la diminution de nos consommations énergétiques, tout en maîtrisant les coûts d'investissement nécessaires pour les obtenir. Aussi avons-nous mis en place un suivi de ces consommations et de nos investissements environnementaux.

Afin de mesurer les efforts réalisés sur le critère environnemental, Covéa Immobilier a fait le choix de publier l'empreinte carbone des immeubles de placement qu'il gère.

### 2.2. Informations utilisées pour l'analyse

Les informations utiles aux analyses sont issues des bases de données des fournisseurs et des outils de contrôle de gestion interne.

Les annexes environnementales signées sur l'ensemble de nos baux de bureaux et de commerce d'une surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> ont vocation à sensibiliser les locataires aux économies d'énergie, d'eau et à la réduction des déchets.

### 2.3. Méthodologie et résultats de l'analyse

#### I. Audit et instrumentation des bâtiments

Plus de 100 bâtiments ont été audités parmi lesquels une vingtaine d'entre eux ont été équipés d'instruments de mesure. Les exploitants des immeubles ont également fourni des éléments complémentaires sur le comportement des installations. Les résultats de ces différentes études nous ont permis de classer les immeubles et de mettre en place des plans d'action pour les plus énergivores.

#### II. Empreinte Carbone

Le périmètre retenu couvre la totalité du patrimoine de placement géré par Covéa Immobilier.

Le calcul de l'empreinte carbone a été réalisé en retenant le scope 1 et 2, c'est-à-dire jusqu'à la prise en compte des émissions indirectes qui résultent de la consommation directe d'énergie.

Le patrimoine a été scindé entre les bureaux/commerces et le résidentiel afin de pouvoir analyser distinctement les immeubles gérés selon deux grandes catégories.

Afin de pouvoir comparer, l’empreinte carbone est présentée sous la forme des tonnes de Co<sub>2</sub> par mètre carré, ainsi que des tonnes de Co<sub>2</sub> rapportées au montant des loyers bruts.

Au 31 décembre 2016, l’empreinte carbone des actifs de placement immobilier s’élevait à :

Empreinte carbone 2016	Bureau / Commerce	Résidentiel
Tonnes de Co <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	<b>0,022</b>	<b>0,026</b>
Tonnes de Co <sub>2</sub> /loyer en K€	<b>0,059</b>	<b>0,113</b>

# 3. Réactions/Changements

## effectués suite à l’analyse

### 3.1. Intégration dans la politique d’investissement

Les actions se veulent simples, efficaces, pragmatiques et rentables sur le court ou le moyen terme.

Des moyens humains et financiers importants ont été dédiés à cette démarche volontariste et ambitieuse d’amélioration de la performance énergétique et environnementale du patrimoine de placement et les premiers résultats sont significatifs avec à fin 2016 :

- Plus de 10 000 m<sup>2</sup> de projets tertiaires livrés avec une labellisation ou une certification environnementale,
- Et 80 000 m<sup>2</sup> en cours de certification.

À titre d’exemple, les immeubles suivants ont été certifiés à l’occasion de travaux de restructuration :

Immeuble	Surface	Période de restructuration	Certificat obtenu
12 rue Magellan, Paris	1 612 m <sup>2</sup>	2013/2014	BREEAM Good
24 rue de Prony, Paris	4 100 m <sup>2</sup>	2012/2014	BREEAM Very Good HQE très Bon
34 avenue de l’Opéra, Paris	4 839 m <sup>2</sup>	2014/2016	BREEAM Excellent HQE Exceptionnel
6 avenue Kléber, Paris	11 000 m <sup>2</sup>	2015/2017	BREEAM Very Good HQE très Bon

Cette démarche a également conduit, en 2016, à l’étude d’opportunité de certifier en exploitation deux immeubles tertiaires pour un total de 58 000 m<sup>2</sup>.

De nombreuses actions avec une rentabilité à court ou à moyen terme ont été réalisées :

- Optimisation de la gestion du chauffage,
- Installation d’équipements hydro-économiques,
- Diminution du stockage de l’eau chaude sanitaire,
- Mise en place de thermostats d’ambiance,
- Déploiement des éclairages LED,
- Remplacement de chaudières...

Le Développement Durable est perçu comme une donnée fondamentale à prendre en compte pour une bonne gestion pérenne de notre parc immobilier.



SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE  
régie par le code des assurances  
RCS Paris 450 527 916  
86-90, rue Saint Lazare - 75009 Paris